



Jugement du JAF non signifié par huissier

Par **alstroemere**, le **08/04/2014** à **19:09**

Bonjour,

Mon ex-mari ayant eu une baisse de revenus a demandé une baisse de la PA pour mon fils alors étudiant. Par jugement du 24 juillet 2007, il a obtenu gain de cause et a versé le nouveau montant de la PA à partir de la date du jugement.

Je viens de recevoir une lettre de son avocate qui nous cherche à nouveau des histoires (mon fils a réussi dans ses études mais n'arrive pas à décrocher d'emploi).

Ce jugement du 24 juillet 2007 ne m'a jamais été signifié par huissier, je n'ai donc pas pu faire appel (il est bien précisé dans le jugement qu'il est contradictoire et susceptible d'appel). Je pense donc qu'il est nul et non avenue et que je suis en droit de réclamer la différence de pension car tant que le jugement n'était pas signifié, le nouveau montant n'avait pas à être pris en compte.

Je n'avais pas pris d'avocat n'en ayant pas les moyens.

Quelqu'un pourrait-il m'apporter des précisions ?

Merci